



# *Demande d'occupation* *TERRASSE*



*Cocher le type de commerce :*

- Sédentaire (terrasse, ...)*  
 *Ephémères (saison estivale)*

**Demande n°            /2025**

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Année 2025**

<b>Raison sociale</b>	
<b>Responsable</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>N° de téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	

**Sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public :**

				<b>P E R I O D E</b>	
				du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___	
<b>Longueur</b>	<b>Largeur</b>	<b>Surface</b>	<b>Lieu ou sera implanté la terrasse, l'étalage ou autre</b>	<b>Nature de l'occupation (ex. : terrasse, étalage...)</b>	

**Besoin spécifique :**                       **Electricité**                       **Eau**  
*(Ces branchements ne sont pas disponibles sur tous les espaces proposés)*

Observations et descriptions complémentaires :

L'occupation du domaine public de la commune de Locmariaquer est régie par le règlement du Marché et la Charte d'occupation du domaine public de la commune de Locmariaquer.

L'occupation du Domaine public, pour l'implantation de terrasses, étalages, commerces éphémères, travaux réalisés par des professionnels ou particuliers est réglementée par la délibération du conseil municipal du jeudi 17 décembre 2024 qui fixe les tarifs communaux à compter du 01 janvier 2025. A cette fin, une demande d'occupation et d'utilisation de cet espace doit être faite en Mairie :

Pièce à fournir pour l'établissement de la demande (1) :

- le formulaire K-bis (*Professionnel*),
- l'attestation d'assurance,
- un explicatif de l'activité envisagée,
- le schéma d'implantation,
- des photos des mobiliers proposés.

(1) *Rayer la mention inutile*

A la date de réception du dossier de la demande, le demandeur est avisé qu'un délai est appliqué afin d'étudier le dossier et faire réponse à celle-ci :

- de 5 jours ouvrables pour les commerces non sédentaires,
- de 15 jours ouvrables pour les commerces sédentaires et autres demandes,
- A date butoir des dossiers pour les demandes de commerces éphémères,
- A date butoir des dossiers pour les demandes de commerces du marché nocturne.

Un complément d'informations pourra être sollicité pour l'instruction du dossier. La date de réception du complément d'informations aura pour valeur de nouveau délai de réponse. Cette réponse sera confirmée par écrit (courrier ou courriel).

***Aucune occupation du domaine public n'est possible sans réception préalable de cet accord, et tout contrevenant s'expose aux règlements de pénalité d'occupation illégale stipulé dans les chartes régissant ces espaces du domaine public.***

La Police municipale de Locmariaquer est en charge de la transmission de la décision de Monsieur le Maire. Toutes demandes complémentaires devront passer par la Police municipale de Locmariaquer afin de centraliser les informations et faciliter la gestion des espaces dévolus.

**Je, soussigné \_\_\_\_\_, reconnais avoir pris connaissance et m'engage à respecter les prescriptions de cet arrêté, du Règlement et / ou Charte concerné(s) par mon activité, et à régler le montant de la redevance d'occupation.**

***Tout dossier non complet ne sera pas étudié***

Observations éventuelles :	Date et signature (à faire précéder de la mention : « certifié exact »)
	Date et heure de dépôt :
	Cachet Mairie